

TEST d'entrée en L2 Droit au CAVEJ rattachée à Paris ?!

Par **Jenelo**, le **20/07/2008** à **04:57**

Bonjour,

merci à tous ceux qui pourront m'aider car là je suis un peu dans le flou !

Alors je passe actuellement en M2 de communication internationale et je souhaite avoir une double compétence. Passionnée par les différents cours de droit (de la communication et de l'information) que j'ai eu pendant mes années universitaires, j'ai décidé de suivre un cursus de droit par correspondance grâce au CAVEJ.

J'ai postulé L2 de droit à Paris 2 en demandant une équivalence. Je viens de voir les résultats sur leur site et c'est noté: ADMIS AU TEST.

Qu'est ce que ce test ? Quand est il ? De quoi s'agit il ? Il n'y a aucunes explications... J'angoisse un peu pour ce "test". Si je n'y arrive pas je peux quand même rentrer en L1 ?

Je voudrais demander Paris 1 en L2 ou L3 par équivalence. La L3 c'est possible ? Ou dois avoir davantage d'expérience dans le domaine juridique?

Voilà est ce que d'autres sont ou ont été dans le même cas que moi pour les équivalences? Tout le monde doit passer un test ?

Voilà comme je l'ai dit je suis dans le flou car ils ne donnent pas plus d'infos que leur site!

Et si je faisais mon parcours à Paris (en espérant être prise), je peux réintégrer ensuite le régime dit "normal" ou dois je représenter un dossier d'admission vu que je passais avant par le CAVEJ?

Merci!!!! infiniment pour votre aide.

Elodie

Par **mathou**, le **20/07/2008** à **13:04**

Bonjour  Image not found or type unknown

Je crois me souvenir qu'une personne avait passé un test pour être admise directement en L2 ou L3 car elle venait d'une autre filière, et ça consistait en une sorte de mini examen en civil et

en stratif (programme de deuxième année).

:?

Même en ayant été au CAVEJ une année je n'ai aucune autre information dessus Image not found or type unknown

Je dirais que si tu le rates, rien ne t'empêche d'entrer en L1 et de commencer à zéro.

Pour la L3, je te dirais d'être prudente, car c'est en L2 que tu apprends les bases qui te serviront pour beaucoup de matières par la suite, donc tu risques de manquer de connaissances ou de moins comprendre.

En principe, une fois que tu es en régime à distance, tu peux demander à être intégrée en régime présentiel sans nouveau dossier d'admission. J'espère que d'autres pourront te répondre davantage.

Par **mathou**, le **25/07/2008** à **15:39**

Je suis retombée dessus en rangeant la section Orientation : deux sujets portant sur l'examen d'équivalence. Si ça peut te donner plus d'indications...

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=2959>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=3380>

Par **Kem**, le **30/07/2008** à **17:22**

Les cours du CAVEJ sont réputés par les fac être les mêmes que les cours en présentiel. Le papier que tu obtiens suite à ton année réussie au CAVEJ a exactement la même valeur administrative que celui que tu obtiendrais en ayant suivi l'enseignement présentiel à Paris 2 ou Paris 1.

Donc passer de CAVEJ à présentiel et réciproquement ne comporte absolument aucune difficulté.

Pour l'équivalence, je ne peux pas te répondre.

:)

Image not found or type unknown